

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 28 Mai 2014



5 - GESTION FINANCIERE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE

**5.1 - CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE VERSEE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE
METROPOLE AU SMTC POUR 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai, à la séance de 9h30, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (Lignes de métro, lignes de tramway, BSP...) conjuguée au poids grandissant de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement du budget du SMTC.

Les recettes courantes (versement transport, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

La Communauté Urbaine de Toulouse Métropole qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement des transports urbains, a décidé ces dernières années de renforcer sa participation financière au SMTC.

En améliorant ainsi la capacité d'autofinancement du SMTC, la CUTM entend donner au SMTC les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre du budget.

Pour l'année 2014, la CUTM a prévu d'affecter une ressource de 105 000 000 € au profit du SMTC, soit une contribution statutaire de 40 407 527,50 € majorée d'une contribution supplémentaire de 64 592 472,50 €.

Il est demandé au Comité Syndical de fixer le montant de la contribution supplémentaire de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole à 64 592 472,50 € pour l'exercice 2014.

* *
*

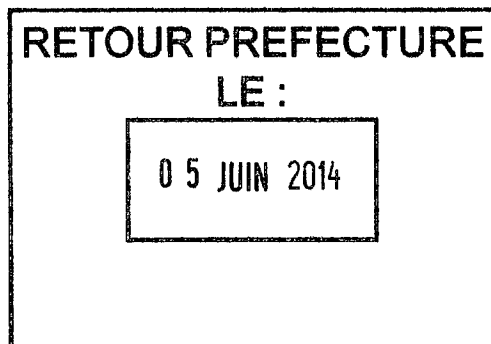
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole à 64 592 472,50 € pour l'exercice budgétaire 2014.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2014 du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES